



ADDENDA N° 1

Date : 11 août 2014

Projet: Demande d'offre à commandes, Services de réfrigération

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, 2. Section I : Évaluation Technique

REPLACER :

« 2. Section I : Évaluation Technique

2.1 L'entrepreneur doit inclure le nom des personnes proposées pour offrir ses services à Agriculture et Agroalimentaire Canada et démontrer dans une déclaration écrite jointe à la proposition comment chaque ouvrier proposé répond aux critères de qualification A et B indiqués ci-dessous. »

PAR :

« 2. Section I : Évaluation Technique

2.1 C'est une **exigence obligatoire** que l'entrepreneur doit inclure le nom des personnes proposées pour offrir ses services à Agriculture et Agroalimentaire Canada et démontrer dans une déclaration écrite jointe à la proposition comment chaque ouvrier proposé répond aux critères de qualification A et B indiqués ci-dessous. »

2. PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, 3. Section II : Évaluation Financière

INSÉRER :

« 3. Section II : Évaluation Financière

Les prix proposés par l'offrant (dans la partie A de l'annexe B) seront effectués conformément à la partie B de l'annexe B. Les taux soumis doivent être en dollars canadiens, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée exclue, FAB destination, les droits de douane et la taxe d'accise inclus.

C'est une exigence obligatoire que les offrants fournissent l'annexe B, avec des taux financiers inclus. »

3. PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, 4. Méthode de sélection

REPLACER :

« 4. Méthode de sélection



Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.»

PAR :

« 4. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences obligatoires de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.»

4. PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES, 3. Instructions pour la préparation des offres

REEMPLACER :

« 3. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique - 2 copies papier

Section II : Offre financière – 2 copies papier

Section III : Attestations - 1 copie papier »

PAR :

« 3. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en enveloppes distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique - 2 copies papier

Section II : Offre financière – 2 copies papier

Section III : Attestations - 1 copie papier »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.